

## ACTION 2 : Maîtriser les éclairages publics

Date de création :  
Avril 2019

Date de mise à jour :

## AXE 1 : PROTÉGER ET MIEUX GÉRER NOS RESSOURCES NATURELLES (eau, énergie)

### Objectif Global 3 : Economiser et maîtriser l'énergie

#### Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte  et modérée )



#### Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte  et modérée )

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

#### Présentation de l'action 1

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	<p>L'éclairage public est présent à de nombreux endroits de la commune, le bourg et les principaux hameaux.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé pour l'éclairage public en 2017 par le Syane, Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie.</p> <p>A ce jour, aucune coupure nocturne de l'éclairage public ou une baisse d'intensité lumineuse n'a été mise en place. Cet éclairage public reste en fonctionnement de la tombée de la nuit au lever du jour.</p> <p>La facture électrique annuelle de la commune est de l'ordre de 74 700 euros environ.</p> <p>Aucun éclairage des bâtiments publics non résidentiels, entre 1 h et 7 h comme le prescrit la réglementation en vigueur, n'est constaté.</p> <p>Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.</p>
Objectif	<p>Diminuer la consommation énergétique de la commune</p> <p>Préserver la faune</p> <p>Limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.</p>

Moyens	<p>Mettre en œuvre des travaux de rénovation de l'éclairage public issu de l'audit fait en 2017 par le SYANE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-coupures des éclairages publics la nuit ou diminution de l'intensité -&gt; nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation.</li> <li>-diminution du nombre de candélabres en fonction au niveau du rond-point Mésinges (sous réserve des normes liées aux routes départementales et/ou voirie à grande circulation)</li> <li>-effectuer un éclairage vers le bas pour moins déranger la faune</li> </ul> <p>Communiquer sur cette démarche auprès de la population (bulletin municipal, site internet, ...)</p>
Indicateurs de suivi	Pourcentage de lampadaires éteints la nuit ; maîtrise des consommations électriques.

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune d'Allinges
Durée et/ou périodicité	3 années
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	SYANE-Audit énergétique

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	790 639 €
Coût pour la commune	
Aides et subventions	